10

Chapitre 10

Niveau 7 de la CITE 2011 :

Niveau master ou équivalent

Les programmes de niveau 7 de la CITE, ou « niveau master ou équivalent », ont un contenu nettement plus complexe que celui des programmes du niveau 6 de la CITE et sont généralement plus spécialisés. Le contenu de ces programmes du niveau 7 de la CITE est souvent destiné à enseigner aux participants des connaissances, aptitudes et compétences académiques et/ou professionnelles conduisant à un deuxième diplôme ou une certification équivalente. Les programmes de ce niveau peuvent avoir une composante importante de recherche mais ils ne conduisent pas encore à l'obtention d'une certification de doctorat. La durée cumulée des études au niveau de l'enseignement supérieur est donc en général de cinq à huit ans ou même plus.

Les programmes classés au niveau 7 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières, comme par exemple : programmes de master ou magister. En vue de la comparabilité internationale, l'expression « master ou équivalent » est utilisée pour qualifier le niveau 7 de la CITE.

DESCRIPTION

Définition

(§241)[1] Les programmes du niveau 7 de la CITE, ou « niveau master ou équivalent », sont souvent destinés à enseigner aux participants des connaissances, aptitudes et compétences académiques et/ou professionnelles conduisant à un deuxième diplôme ou une certification équivalente. Les programmes de ce niveau peuvent avoir une composante importante de recherche mais ils ne conduisent pas encore à l'obtention d'une certification de doctorat. Les programmes de ce niveau se fondent généralement sur la théorie mais ils peuvent inclure un cursus pratique ; ils se fondent également sur des travaux de recherche de pointe et/ou les meilleures pratiques professionnelles.

(§243) Les programmes de niveau 7 de la CITE ont un contenu nettement plus complexe que celui des programmes du niveau 6 de la CITE et sont généralement plus spécialisés. À l'achèvement de ces programmes, il est possible de poursuivre au niveau 8 de la CITE (enseignement de niveau doctorat) bien que tous les programmes du niveau 7 de la CITE ne donnent pas un accès direct au niveau 8 de la CITE.

Critères de classification (§228)

Critères principaux

a) Contenu fondé sur la théorie et/ou la pratique professionnelle

(§241) Les programmes de ce niveau se fondent généralement sur la théorie mais ils peuvent inclure un cursus pratique ; ils se fondent également sur des travaux de recherche de pointe et/ou les meilleures pratiques professionnelles.

b) Position dans la structure nationale des diplômes et des certifications

(§246) Le plus souvent, les programmes de ce niveau d'enseignement préparent à un deuxième diplôme ou à un diplôme supplémentaire après un premier diplôme décerné à l'issue de programmes de niveau 6 ou 7 de la CITE.

(§247) Les programmes d'une durée minimale de cinq ans préparant à un premier long diplôme/ certification sont inclus dans ce niveau s'ils sont équivalents aux programmes de niveau master en termes de complexité du contenu. Les études professionnelles très spécialisées d'une durée cumulée similaire ou plus longue dans l'enseignement supérieur (par exemple médecine, dentisterie, science vétérinaire et dans certains cas droit ou sciences de l'ingénieur) couvrant, du point de vue de l'étendue et de la profondeur, un contenu équivalent sont également classées dans ce niveau.

a) Critères d'admission

(§243) L'admission aux programmes de niveau 7 de la CITE conduisant à un deuxième diplôme ou à un diplôme supplémentaire exige normalement l'achèvement complet d'un programme du niveau 6 ou 7 de la CITE. Dans le cas des programmes de longue durée préparant à un premier diplôme équivalent à un master, l'admission exige l'achèvement complet d'un programme du niveau 3 ou 4 de la CITE donnant accès à l'enseignement supérieur.

Critères subsidiaires

b) Durée cumulée minimale du programme de premier diplôme long

(§247) Les programmes d'une durée minimale de cinq ans préparant à un premier long diplôme/certification sont inclus dans ce niveau.

c) Accès direct aux programmes de niveau 8 de la CITE

(§249) Les programmes de l'enseignement supérieur qui permettent d'accéder directement au niveau 8 de la CITE sont généralement classés au niveau 7 de la CITE. Toutefois, tous les programmes du niveau 7 de la CITE ne donnent pas un accès au niveau 8 de la CITE.

Dimensions complémentaires

(§251) Deux dimensions permettent de distinguer les programmes éducatifs du niveau 7 de la CITE.

(§252) Orientation du programme :

- Académique ; et
- Professionnel[2].

(§253) Durée du programme et position dans la structure nationale des diplômes et certifications

- *Cycle (ou programme) d'un premier diplôme au niveau master* ou équivalent d'une durée cumulée théorique (au niveau de l'enseignement supérieur) de moins de cinq ans et donc insuffisant pour un achèvement du niveau 7 de la CITE ;
- *Programme de premier diplôme long* au niveau 7 de la CITE (niveau master ou équivalent), d'une durée cumulée théorique (au niveau de l'enseignement supérieur) d'au moins cinq ans (ne nécessitant pas un enseignement supérieur préalable) ;
- *Programme de deuxième diplôme ou de diplôme supplémentaire*, après achèvement complet d'un programme de niveau licence ou équivalent, au niveau 7 de la CITE (niveau master ou équivalent) ; et *Programme de deuxième diplôme ou de diplôme supplémentaire au niveau master ou équivalent* après achèvement complet d'un autre programme de niveau master ou équivalent au niveau 7 de la CITE (niveau master ou équivalent).

CORRESPONDANCES ENTRE LA CITE 2011 ET LA CITE 1997

Voir la partie correspondance dans le chapitre sur l'enseignement supérieur.

DIRECTIVES POUR LA CLASSIFICATION DES PROGRAMMES ET DE LEURS CERTIFICATIONS RECONNUES CORRESPONDANTES AU NIVEAU 7 DE LA CITE

Les programmes de niveau 7 de la CITE ont un contenu nettement plus complexe que celui des programmes du niveau 6 de la CITE et sont généralement plus spécialisés (§243). Le contenu de ces programmes du niveau 7 de la CITE est souvent destiné à enseigner aux participants des connaissances, aptitudes et compétences académiques et/ou professionnelles conduisant à un deuxième diplôme ou une certification équivalente. Les programmes de ce niveau peuvent avoir une composante importante de recherche mais ils ne conduisent pas encore à l'obtention d'une certification de doctorat (§241).

Ils sont traditionnellement dispensés dans des universités et des établissements d'enseignement supérieur équivalents (§224). Il est important de noter que les programmes portant un nom similaire à « licence » ne doivent être inclus dans le niveau 7 de la CITE que si la complexité de leur contenu est équivalente et s'ils répondent aux autres critères principaux (§244).

L'admission aux programmes de niveau 7 de la CITE conduisant à un deuxième diplôme ou à un diplôme supplémentaire exige normalement l'achèvement complet d'un programme du niveau 6 ou 7 de la CITE. Dans le cas des programmes de longue durée préparant à un premier diplôme équivalent à un master, l'admission exige l'achèvement complet d'un programme du niveau 3 ou 4 de la CITE donnant accès à l'enseignement supérieur. L'admission peut dépendre du choix du sujet et/ou des notes obtenues au niveau 3 ou 4 de la CITE. Il peut aussi s'avérer nécessaire de passer et de réussir des examens d'entrée (§243).

Le plus souvent, les programmes de ce niveau d'enseignement préparent à un deuxième diplôme ou à un diplôme supplémentaire (***Exemples Groupe 1***) après un premier diplôme décerné à l'issue de programmes de niveau 6 ou 7 de la CITE (§248). Les certifications équivalentes telles que des titres professionnels supplémentaires (***Exemples Groupe 1***) sont également classées au niveau 7 de la CITE, sauf si elles sont déjà classées au niveau 6 de la CITE (§246). Les deux types de programmes durent généralement un à quatre ans d'études à plein temps. Concernant les systèmes éducatifs dans lesquels les diplômes sont accordés sur la base de cumul de crédits, une durée et une intensité comparables doivent être exigées. La durée cumulée des études au niveau de l'enseignement supérieur est donc en général de cinq à huit ans ou même plus (§248).

Les programmes d'une durée minimale de cinq ans préparant à un premier long diplôme/ certification sont inclus dans ce niveau s'ils sont équivalents aux programmes de niveau master en termes de complexité du contenu. Ces programmes imposent généralement la rédaction d'une thèse ou d'un mémoire élaboré (§247). (***Exemples Groupe 2***).

Les études professionnelles très spécialisées d'une durée cumulée similaire ou plus longue dans l'enseignement supérieur (par exemple médecine, dentisterie, science vétérinaire et dans certains cas droit ou sciences de l'ingénieur) couvrant, du point de vue de l'étendue et de la profondeur, un contenu équivalent mais ne nécessitant généralement pas la rédaction d'une thèse ou d'un mémoire sont également classées dans ce niveau (§247). (***Exemples Groupe 3***).

À l'achèvement de ces programmes, il est possible de poursuivre au niveau 8 de la CITE (enseignement de niveau doctorat) bien que tous les programmes du niveau 7 de la CITE ne donnent pas un accès direct au niveau 8 de la CITE (§243).

NIVEAU D'ÉDUCATION ATTEINT AU NIVEAU 7 DE LA CITE

Le niveau d'éducation atteint au niveau 7 de la CITE exige l'achèvement complet – menant à une certification reconnue – d'un programme qui représente une durée cumulée minimale d'au moins cinq ans dans l'enseignement supérieur. Dans les pays de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, cela représente l'équivalent d'au moins 300 crédits du Système européen de transfert de crédits.

(§256) En ce qui concerne le niveau d'éducation atteint, les certifications intermédiaires reconnues obtenues lors de l'achèvement complet d'un cycle (ou d'un programme) de premier diplôme de niveau master ou équivalent considéré comme insuffisant pour être pris en compte comme achèvement du niveau 7 de la CITE sont classées dans le niveau 6 de la CITE.

L'achèvement complet de programmes représentant moins de cinq ans d'études dans l'enseignement supérieur mène normalement à un niveau d'éducation atteint correspondant au niveau 6 de la CITE. (***Exemples Groupe 4***)

(§257) Les certifications intermédiaires reconnues obtenues lors de l'achèvement complet d'un cycle (ou d'un programme) de niveau doctorat ou équivalent considéré comme insuffisant pour être pris en compte comme achèvement du niveau 8 de la CITE sont classées dans le niveau 7 de la CITE pour ce qui est du niveau d'éducation atteint.

Les diplômes honoris causa décernés par les universités sur la base d'autres considérations et non de travaux de recherche ne sont pas reconnus pour la détermination du niveau d'éducation atteint.

EXEMPLES DE PROGRAMMES ET DE CERTIFICATIONS CLASSÉS AU NIVEAU 7 DE LA CITE

(§244) Les programmes classés au niveau 7 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières, comme par exemple : programmes de master ou magister. Toutefois, il est important de noter que les programmes portant un nom similaire à « master » ne doivent être inclus dans le niveau 7 de la CITE que s'ils répondent aux critères décrits dans le paragraphe 245 de la CITE 2011. En vue de la comparabilité internationale, l'expression « master ou équivalent » est utilisée pour qualifier le niveau 7 de la CITE.

Exemples Groupe 1 :
Programme de deuxième diplôme ou de diplôme supplémentaire au niveau master ou équivalent
(après achèvement complet d'un programme de niveau licence ou équivalent)
[CITE-P : 747, 757 ou 767 ; CITE-A : 740, 750 ou 760]

Australie – *Master*. Il s'agit d'un diplôme supérieur que l'on obtient généralement après deux années d'études suivant une licence (spécialisation). Après avoir réussi une licence, l'entrée dans un programme de Master est possible en achevant un cours d'un an de qualification au Master. Les Masters peuvent s'obtenir après avoir mené à bien des travaux

de recherche (généralement après une période d'emploi) couronnés par la remise d'une thèse ou suivi des cours en parallèle avec un emploi professionnel. (CITE-P : 767 ; CITE-A : 760).

Colombie – *Maestría* (Master). Ce programme mène au titre de Magister (Master) et nécessite un titre professionnel ou un diplôme universitaire dans les domaines de la technologie, de la science, des sciences humaines, des arts ou de la philosophie pour y accéder. La durée du programme est généralement deux ans. (CITE-P : 767, CITE-A : 760).

Japon – *Daigakuin Shushi katei*. (Programme universitaire menant au *shushi* (Master)). L'achèvement du diplôme shushi impose deux années d'études à temps plein après la *gakushi* (licence), offrant 30 crédits et une composante importante de recherche culminant par une thèse. (CITE-P : 767 ; CITE-A : 760).

Mexique – *Maestría* (Programmes de Master). Ce programme implique une recherche élaborée et l'acquisition de connaissances spécialisées sur des sujets et des domaines d'études spécifiques. La durée du programme est généralement deux ans. Le critère d'admission est un programme de *Licenciatura* (licence) de quatre ou cinq ans. (CITE-P : 767 ; CITE-A : 760).

Sao Tomé-et-Principe – *Mestrado* (Programmes de Master). Il s'agit d'un programme de deuxième cycle de deux ans classique menant à un programme de deuxième diplôme qui suit l'achèvement complet d'une *License*, un programme de niveau licence. L'achèvement de ce programme, le plus élevé dans le système éducatif national, mène à un Master (*Mestrado*). (CITE-P : 767 ; CITE-A : 760).

Slovénie – *Magistrsko izobraževanje* (*2. bolonjska stopnja*) (Master). Ces études durent un à deux ans, après achèvement complet du niveau 6 de la CITE (1er cycle de Bologne). Les étudiants sortants obtiennent un Master (avec le titre professionnel) qui donne accès aux études du niveau doctorat. (CITE-P : 767 ; CITE-A : 760).

États-Unis – *Programme de premier diplôme professionnel*. L'achèvement de ces programmes implique à la fois l'achèvement des exigences académiques pour commencer à exercer une profession donnée et un niveau d'aptitude professionnelle supérieur aux exigences normales pour une licence. Ces programmes durent généralement trois ans et doivent être précédés d'au moins deux ans au niveau 6 de la CITE (bien que la plupart nécessite une licence de quatre ans). Ces premiers diplômes professionnels constituent le parcours normal pour devenir un professionnel dans les domaines de la dentisterie, de la médecine, de l'optométrie, de la pharmacie, de la médecine vétérinaire, du droit et de la théologie. (CITE-P : 757 ; CITE-A : 750).

Exemples Groupe 2 :
LProgramme de premier diplôme long au niveau master ou équivalent (au moins 5 ans)
[CITE-P : 746, 756 ou 766 ; CITE-A : 740, 750 ou 760]

Gambie – *Diplôme de médecine*. Il s'agit d'un programme de sept ans nécessitant l'achèvement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Au terme du programme, les étudiants sortants se voient décerner un Master en Médecine. (CITE-P : 766 ; CITE-A : 750).

Allemagne – *Universitäten – Diplom, Magister*. (Université – Magister) Ces anciens programmes universitaires n'ont pas été adaptés dans la structure de Bologne. Après 8 à 10 semestres, ils menaient à un premier diplôme équivalent à un Master (CITE-P : 746 ; CITE-A : 740). Ces programmes imposaient la rédaction d'une thèse ou d'un mémoire élaboré accompagnée de cours dans les premiers semestres du programme. Les diplômés du programme pouvaient accéder à des programmes de doctorat. (CITE-P : 746 ; CITE-A : 740).

Allemagne – *Universitäten – Staatsexamen* (Programmes universitaires dans les domaines de la formation d'enseignants, de la dentisterie, de la médecine, de la médecine vétérinaire, de la pharmacie, du droit et de la théologie). Après 8 à 10 semestres d'études universitaires, ces programmes mènent à un examen national équivalent à un Master (niveau 7 de la CITE). (CITE-P : 746 ; CITE-A : 740).

Japon – *Daigaku Yakugaku Ishigaku Juigaku* (Programme universitaire de premier cycle). Le *gakushi* est la première certification décernée après six ans d'études de pharmacie (cours pratiques uniquement), de médecine, de dentisterie et de médecine vétérinaire. Outre les études dans un de ces domaines spécialisés, un enseignement général (incluant les sciences humaines, sociales et naturelles) est obligatoire pour tous les étudiants. (CITE-P : 766 ; CITE-A : 760).

Kyrgyzstan – *Высшее профессиональное образование, ведущее к поступлению в программы продвинутых научных исследований и получению диплома специалиста* (Programme de premier diplôme universitaire long, menant à un diplôme de spécialiste). Ce premier diplôme universitaire a une durée de cinq ans. Le critère d'admission minimal est le certificat d'achèvement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Le programme comprend des cours au contenu nettement plus complexe que d'autres programmes communs de la CITE 6. À la fin du programme, les diplômés reçoivent un diplôme de spécialiste. (CITE-P : 766 ; CITE-A : 760).

République démocratique populaire lao – *Licence de médecine*. Ce programme universitaire de premier diplôme long (six ans) exige l'achèvement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire avec accès à l'enseignement supérieur (*Certificat de Baccalauréat*) comme critère d'admission. Il s'agit d'un programme hautement spécialisé de très longue durée. Bien que le titre du diplôme obtenu soit une Licence en médecine, il implique des études nettement plus complexes qu'un programme de licence normal et doit donc être classé au niveau Master. (CITE-P : 766 ; CITE-A : 760).

Mozambique – *Mestrado Integrado* (Master intégré). Ce programme de premier diplôme de cinq ans exige l'achèvement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire comme critère d'admission minimal. Au terme du programme, les étudiants sortants se voient décerner un Master. (CITE-P : 766 ; CITE-A : 760).

Portugal – *Ensino Superior – Licenciatura* (Enseignement supérieur – premier diplôme long, quatre à six ans). Ce sont des programmes qui ont précédé Bologne. Ces programmes d'une durée de quatre à six ans, généralement proposés dans les universités, étaient accessibles après un achèvement complet de l'enseignement secondaire. Dans la plupart des domaines d'études, les programmes duraient quatre à cinq ans. Il existait aussi des programmes de six ans. Les étudiants terminant le programme avec une note moyenne de 16 ou plus pouvaient accéder directement au niveau doctorat. Les certifications finales obtenues à l'issue de ces programmes pré-Bologne sont reconnues à l'échelle nationale comme équivalant à la CITE 7 dans la CITE 2011. (CITE-P : 766 ; CITE-A : 760).

Exemples Groupe 3 :
Programme de deuxième diplôme ou de diplôme supplémentaire au niveau master ou équivalent (après un programme de master ou équivalent) [CITE-P : 748, 758, 768 ; CITE-A : 740, 750, 760]

Australie – *Docteur en Philosophie par des cours*. Ces programmes de trois ans sont accessibles après un achèvement complet d'un premier master. Ils offrent une spécialisation accrue dans des domaines d'étude professionnels et académiques. Le programme se fonde sur des cours et ne mène pas à une thèse de niveau doctorat sur un projet de recherche original représentant une contribution significative à la connaissance dans le domaine d'étude. C'est la raison pour laquelle le diplôme obtenu est considéré comme similaire à celui d'un niveau master (niveau 7 de la CITE). (CITE-P : 748 ; CITE-A : 740).

Canada – *Programme qualifiant de troisième cycle*. Pour accéder à ces programmes d'une durée de un à deux ans, il faut achever un premier master avec succès. Ces programmes préparent les étudiants à poursuivre leurs études au niveau doctorat si l'enseignement qu'ils avaient suivi précédemment ne satisfaisait pas toutes les exigences requises (par exemple, les étudiants ont étudié une matière mais souhaitent poursuivre leurs études au niveau doctorat dans un domaine différent ou plus spécialisé ; ou leur premier master est plus professionnel qu'académique). La certification obtenue est considérée comme appartenant au niveau master (niveau 7 de la CITE). Lorsqu'ils achèvent le programme, les étudiants peuvent poser leur candidature pour accéder à un programme de doctorat. (CITE-P : 768 ; CITE-A : 760).

Allemagne – *Universitäten – zweiter Master* (Études Universitaires – deuxième master). Pour accéder à ces programmes d'une durée de un à deux ans, il faut achever un premier master avec succès. Ils offrent une spécialisation accrue dans des domaines d'étude professionnels et académiques. Le diplôme obtenu est toujours considéré comme similaire à celui d'un niveau master (niveau 7 de la CITE). Lorsqu'ils achèvent le programme, les étudiants peuvent accéder à des études de niveau doctorat (*Promotionsstudium*). (CITE-P : 748 ; CITE-A : 740).

Italie – *Master di 2° livello* (Master de deuxième niveau). Ces programmes d'un an sont accessibles à la suite de l'achèvement complet d'un *Master di 1° livello* (master de premier niveau d'une durée d'un an) et offrent une spécialisation accrue dans un domaine d'étude donné. Le diplôme obtenu est toujours considéré comme appartenant au niveau master (niveau 7 de la CITE). Lorsqu'ils achèvent le programme, les étudiants peuvent accéder à un programme de recherche de niveau doctorat (*Dottorato di ricerca*). (CITE-P : 768 ; CITE-A : 760).

Kazakhstan – *Резидентура, послевузовское углублённое медицинское образование* (Résidence en médecine, enseignement médical approfondi de deuxième cycle). Ces programmes de deuxième cycle ont une durée qui varie de deux à quatre ans en fonction de la spécialité médicale. Pour accéder à ces programmes, il faut achever un premier master avec succès (une combinaison de diplôme de médecine générale et d'un internat). Les programmes, qui incluent des composantes de recherche et de cours en plus d'une résidence à l'hôpital, conduisent à un certificat d'achèvement d'études médicales (*Свидетельство об окончании резидентуры*). (CITE-P : 768, CITE-A : 760).

Mauritanie – *Formation des enseignants au secondaire*. Le critère d'admission minimal pour ce programme d'un an est un master. Au terme du programme, les participants reçoivent le *Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire* (CAPES), qui permet à ses détenteurs d'exercer en tant qu'enseignants qualifiés dans l'enseignement secondaire. (CITE-P : 768, CITE-A : 760).

Népal – *Master en Philosophie*. Il s'agit d'un programme de deux ans nécessitant l'achèvement d'un master pour y accéder. À la fin du programme, les participants reçoivent un *Master en Philosophie*. (CITE-P : 768 ; CITE-A : 760).

Espagne – *Especialidades Sanitarias* (Études de soins de santé post-diplôme). Ces programmes sont accessibles après un achèvement complet d'un premier master et permettent une spécialisation dans des domaines liés aux études de soins de santé. Les programmes ont une durée de deux à cinq ans selon le sujet. Le diplôme obtenu (*Título de Especialista Sanitariois*) est toujours considéré comme appartenant au niveau master (niveau 7 de la CITE). Ces programmes donnent généralement accès aux programmes de niveau doctorat. (CITE-P : 758 ; CITE-A : 750).

Tunisie – (Diplôme national de Révision comptable). Il s'agit d'un programme d'un an qui succède à un programme de deuxième diplôme de deux ans de niveau master en Audit (*Révision comptable*). Au terme du programme, les participants reçoivent le *Diplôme national de la révision comptable*. (CITE-P : 768, CITE-A : 760).

Exemples Groupe 4 :

Cycle (ou programme) d'un premier diplôme au niveau master ou équivalent insuffisant pour un achèvement du niveau 7 de la CITE (durée cumulée théorique au niveau de l'enseignement supérieur de moins de cinq ans) et menant donc à un niveau d'éducation atteint au niveau 5 ou 6 de la CITE
[CITE-P : 741, 751 ou 761 ; CITE-A : 540, 550, 640, 650 ou 660]

Tunisie – (Cycle préparatoire). Ce programme est considéré comme le premier cycle du programme de diplôme d'ingénierie national, classé comme un premier diplôme long de niveau master. Seuls les meilleurs diplômés du deuxième cycle du secondaire, théoriquement à partir de 19 ans, peuvent bénéficier de l'accès à ce programme de deux ans. Au terme du programme, les participants se voient décerner le diplôme national du cycle préparatoire, qui ne sert qu'à poursuivre le programme de diplôme d'ingénierie national. (CITE-P : 761 ; CITE-A : 544).

Notes

1. Les numéros de paragraphe constituent des références à la classification CITE 2011. Pour plus de détails, veuillez consulter le Guide du lecteur.
2. Bien qu'il n'existe pas encore de définitions internationalement convenues concernant les orientations académique et professionnelle, certains pays utilisent leurs définitions nationales et font appel à ces codes dans leurs cartographies de la CITE.

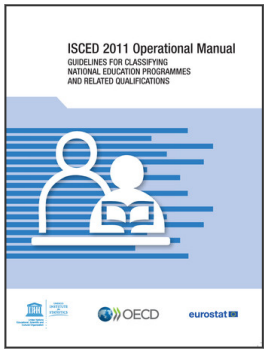

Extrait de :

ISCED 2011 Operational Manual

Guidelines for Classifying National Education Programmes and Related Qualifications

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/9789264228368-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO (2016), « Niveau 7 de la CITE 2011 : Niveau master ou équivalent », dans *ISCED 2011 Operational Manual : Guidelines for Classifying National Education Programmes and Related Qualifications*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264248823-12-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.